

32^e ANNÉE

2^e Série : N° 93

Novembre 1941

Le Sentier

BULLETIN

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE LIBRE
DU DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

Paraissant tous les Mois

M. Grill, C. C. 253-31, Nantes

Téléphone : 1.066 Quimper

Rédaction et Administration : 13, Impasse de l'Odet - Quimper

Abonnement : 10 fr. par an

Quimper

Imprimerie Cornouaillaise

7, rue des Gentilshommes

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre

— du Diocèse de Quimper et de Léon —

M. GRILL, 13, Impasse de l'Odéon — M. LE STER, 19, Rue Pen-ar-Stéir
Téléphone 1.066 — Téléphone 1.097

*Toute lettre demandant une réponse
doit contenir un timbre.*

Manuels interdits

La Censure a interdit NOMMÉMENT et DÉFINITIVE-
MENT un certain nombre de manuels scolaires. Notre
circulaire du 21 Octobre a signalé, d'après le *Bulletin de
l'Enseignement Primaire* de Septembre, les livres de cette
catégorie édités pour les écoles PRIMAIRES libres. Nous
donnons plus loin la suite de la liste publiée par le
Bulletin.

Il y a d'autres manuels, beaucoup plus nombreux,
qui sont également interdits. Les éditeurs peuvent les
réimprimer, après les avoir corrigés; mais LES ANCIENNES
ÉDITIONS RESTENT INTERDITES.

La Convention du 28 Septembre 1940, passée entre
les Services de la Censure et le Syndicat des Éditeurs,
autorise les Éditeurs à publier sous leur responsabilité
des ouvrages répondant aux exigences de la Censure et,
en cas de doute, à demander l'approbation de la Propa-
gande Staffel.

Comment reconnaître les nouvelles éditions, autori-
sées? Il est bien regrettable que les éditeurs n'aient pas
placé sur la couverture de tous leurs manuels un signe
facile à distinguer, par exemple : ÉDITION 1941. Si des
livres vous ont été livrés par des éditeurs après la ren-
trée d'Octobre 1940, vous pouvez être à peu près tran-
quilles. A peu près seulement; car des erreurs se sont
glissées dans les nouveaux catalogues ou ont été com-
mises à l'occasion des livraisons. Il importe donc de
contrôler sérieusement tous vos manuels, d'après leur
texte ou d'après les renseignements fournis par les
Revues. En cas de doute, faites disparaître immédiate-

ment de l'école les manuels suspects, et consultez. *Mieux
vaut faire la classe sans livres que de vous exposer à
voir fermer l'école, sans préjudice des autres sanctions.*

Nous donnons ci-dessous les renseignements fournis
par *L'Ecole*, de Gigord, Hatier, Mame et Titte. Nous
attendons les réponses des autres éditeurs catholiques.

Librairie L'ECOLE

I. LIVRES QUI DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME INTERDITS

MORALE. — A) Les manuels de Morale Bourceau-
Fabry, ci-dessous indiqués :

N° 35, cours préparatoire, élémentaire 1^{re} année (Lec-
tures et récitations morales).

N° 36, cours élémentaire et cours moyen 1^{re} année
(Manuel de morale et d'instruction civique).

N° 37, cours moyen et supérieur (Manuel de morale
et d'instruction civique).

(Ces livres ne figurent plus sur notre catalogue des
livres classiques d'Octobre 1941 : c'est par suite d'une
erreur matérielle qu'ils ont été mentionnés dans une
circulaire sur les nouveaux programmes; ils ne sont
plus en vente.)

B) Livres du Maître des *Lectures expliquées avec
enseignement moral et civique* N° 52a et 53a cours
moyen et cours supérieur, indiqués par erreur dans le
catalogue d'Octobre 1941. Ils ne sont plus en vente.

C) Editions anciennes (format 19×12,5 cm.) des
livres de l'Elève des *Lectures expliquées avec enseigne-
ment moral et civique*.

N° 50, cours préparatoire (Lectures morales enfan-
tines).

N° 51, cours élémentaire avec enseignement moral
et civique.

N° 52, cours moyen avec enseignement moral et
civique.

N° 53, cours supérieur (Lectures littéraires expli-
quées).

HISTOIRE. — A) Les manuels d'*Histoire de France*
Guillemain et Le Ster antérieurs à la nouvelle édition
1941, même ceux corrigés par des feuillets intercalaires.
Il s'agit donc de tous les exemplaires de ces manuels
qui ne portent pas sur la couverture la mention : ÉDITION
1941.

Les manuels d'Histoire en question portent les nu-
méros :

138, cours préparatoire; 139, cours élémentaire;
142, certificat d'études; 140, classe du C. E. P. et cours

supérieur ; 143, classe de fin d'études primaires ; 144, 1^{re}, 2^e et 3^e année des E. P. S.

B) N° 165 GASZTOWTT. Cent devoirs d'Histoire et de Géographie au brevet.

C) La première édition de : N° 146 LE GOUIL, quatre cents questions d'Histoire pour le certificat d'études primaires.

I. — LIVRES AUTORISÉS

MORALE. — A) Bourceau-Fabry : *Morale et instruction civique* (cours du brevet) N° 38.

B) Bourceau-Fabry : Les éditions récentes (format 20,5×13 cm) des livres de l'*Elève des lectures expliquées avec enseignement moral et civique*.

N° 50, cours préparatoire (Lectures morales enfantines).

N° 51, cours élémentaire.

N° 52, cours moyen.

N° 53, cours supérieur (Lectures littéraires expliquées).

C) Bougon-Morenné : *Le Nouveau Programme d'instruction civique*, N° 43.

D) Foulquié : *Cours de Morale* pour les élèves de l'enseignement primaire supérieur :

N° 39, 1^{re} année ;

N° 41, 2^e année ;

N° 45, 3^e année.

HISTOIRE. — A) La nouvelle édition des *Histoires de France* Guillemain et Le Ster (autorisation officielle de la Censure en date du 19 Février 1941 et du 24 Mars 1941).

N° 139, cours élémentaire ;

N° 142, certificat d'études (actuellement employé pour C. E. P.) ;

N° 140, classe du C. E. P. et cours supérieur (actuellement employé pour le 2^e cycle et le nouveau C. E. P.).

Tous les exemplaires de cette nouvelle édition autorisée portent la mention : ÉDITION 1941.

Note. — Pour le 2^e cycle, nous mettons en vente l'Histoire N° 140 complétée par 48 pages sur l'Orient, la Grèce et Rome, conformément aux nouveaux programmes.

B) Le nouveau cours préparatoire que nous mettrons en vente au mois de Novembre :

N° 138, Histoire de France : cours préparatoire.

Ce livre portera sur la couverture la mention : ÉDITION 1941.

C) La 2^e édition qui vient d'être mise en vente de : N° 146, Le Gouil, 400 questions d'Histoire pour le C.E.P.

AUTRES MATIÈRES. — Tous les autres ouvrages de notre fonds (y compris les livres de *Lectures et d'Enseignement du français*) qui ne sont pas indiqués plus haut comme interdits, sont autorisés.

Librairie DE GIGORD, 15, rue Cassette, Paris.

I. — MANUELS INTERDITS

Aimond. — Histoire de France, cours supérieur, 3^e année (brevet, programme 1920).

Guiraud. — Histoire de France : tous les cours primaires et les manuels de huitième et de septième.

II. — MANUELS SUSPENDUS ET RECTIFIÉS

Aimond. — Le Moyen-Age, classe de cinquième.

Aimond. — Les Temps Modernes, classe de quatrième.

Aimond. — Histoire contemporaine, classe de Philosophie.

Aimond. — L'Histoire au baccalauréat, 2^e partie (travail inachevé).

Bachelier. — Géographie, classe de quatrième.

Denis et Roques. — Cours de langue allemande, 1^{er}, 2^e et 3^e livres.

III. — MANUELS SUSPENDUS ET RETIRÉS DU COMMERCE

Aimond. — L'Histoire au brevet (résumé).

Gagnol-Uny. — La France et l'Europe de 1789 à 1900, n° 15.

Gagnol-Uny. — La France et l'Europe de 1789 à 1900 (édition abrégée).

Gagnol-Uny. — L'Epoque contemporaine, n° 4.

Gagnol-Uny. — L'Epoque contemporaine (jeunes filles), n° 4 bis.

Welferinger et Folz. — Cours de composition allemande, classes de 3^e, 2^e et 1^{re}.

IV. — MANUELS RECTIFIÉS SPONTANÉMENT

Aimond. — L'Antiquité, classe de sixième.

Aimond. — Le XVII^e et le XVIII^e siècle, classe de seconde.

Aimond. — Histoire contemporaine, classe de première.

Aimond. — L'Histoire au baccalauréat, 1^{re} partie (travail inachevé).

Calvet. — Morceaux choisis, classes de 3^e, 2^e, 1^{re}.

Calvet. — Les Poètes du XIX^e siècle.

Calvet-Chompret. — Exercices français : cours élémentaire, cours moyen et cours supérieur.

Calvet-Lamy. — Le Français par la lecture expliquée ; cours préparatoire, cours élémentaire et cours moyen.

Fleury. — Recueil de compositions littéraires.

Guillemin. — Notions de littératures étrangères.

Teillard-Chambon. — Les Romanciers du XIX^e siècle (travail inachevé).

N. B. — Les livres du maître correspondant aux manuels rectifiés de Calvet-Chompret et Calvet-Lamy ont été retirés de la vente.

V. — MANUELS RETIRÉS SPONTANÉMENT DU COMMERCE

Aimond. — Le Moyen-Age jusqu'à la guerre de Cent ans.

Bazin. — Douce France.

Calvet. — Morceaux choisis, classes de 6^e, 5^e et 4^e.

Humbert-Petitmangin. — Abrégé d'Histoire romaine.

Ragon. — Morceaux choisis, les trois cours : élémentaire, moyen et supérieur.

N. B. — *Restent interdites les anciennes éditions des manuels indiqués aux n^{os} II et IV.*

Librairie HATIER

LISTE DES MANUELS DONT LA VENTE A ÉTÉ INTERDITE, AU MOIS D'OCTOBRE 1940,

PAR LA PROPAGANDE STAFFEL DE PARIS

1. Hallynck. — Memento d'histoire contemporaine, 2^e année du baccalauréat.
2. Handrich-Roger. — Schalten wir um : vol. 2, 3.
3. Heine. — Voyage dans le Harz.
4. Heine. — Harzreise.
5. Mario, Jacobi. — Aux pays de France.
6. Munck-Guibillon. — Germania.
7. Peyralbe-Défontaines. — Les puissances européennes.
8. Scordia. — La lecture expliquée au brevet élément.
9. E. Segond. — Histoire de France, cours préparatoire.
10. E. Segond. — Histoire générale 1939.
11. E. Segond. — Histoire de France du brevet élémentaire, Paris 1937.
12. E. Segond. — Chronologie de l'Histoire de France.
13. E. Segond. — Histoire de France depuis 1610 jusqu'à nos jours. Cours moyen et supérieur, 1^{re} année 1940.
14. E. Segond. — Histoire de France des origines à nos jours. Cours élémentaire 1940.

15. Gaillard-d'Amat. — Histoire contemporaine de 1848 à nos jours. Classe de Philosophie, 1935.

16. Kaepelin et Teissier. — La Géographie de la France et des Colonies.

17. Abbé Mathieu. — Cours préparatoire.

18. Abbé Mathieu. — Cours élémentaire.

19. Abbé Mathieu. — Cours moyen.

N. B. — Ont été corrigés et remis en vente les manuels désignés ci-dessus par les numéros 2, 5, 7, 8, 9, 16, 17, 19. Mais les anciennes éditions restent interdites.

Librairie EMMANUEL VITTE

MANUELS INTERDITS

- Gaquéré. — Histoire contemporaine.
 Bernard. — Histoire de France.
 Bernard. — Histoire de la grande guerre.
 Comité Professeurs, Collection Ecole libre. — Histoire de France, cours supérieur.
 Comité Professeurs, Collection Ecole libre. — Histoire de France, cours élémentaire.
 Baconnet Grillet. — Mon premier petit livre.

Maison MAME

MANUELS QUI ONT ÉTÉ INTERDITS

Une réunion de Professeurs :

- N^{os} 103 Histoire de France, cours élémentaire.
 102 — — — cours préparatoire.
 104 — — — cours moyen.
 104B — — — cours moyen et sup.
 102A — — — petit cours préparat.
 108E Précis d'Histoire contemporaine, cl. de 3^e.
 105 Manuel d'Histoire, brevet élémentaire.
 129A Géographie par l'image et la carte, suppl. cours moyen et supérieur.
 132³A Cours de Géographie, l'Europe (moins la France), suppl.
 132MPA Cours Géographie, principales puissances économiques.
 239 Morceaux choisis des Littér. étrang. et modernes. Histoire de France et notre Histoire.
 25E Morceaux choisis des auteurs français, classes 4^e et 3^e.
 107 Précis d'Histoire, brevet élémentaire.
 104 Chronologie de l'Histoire de France.

Editions BLOUD et GAY, 3, rue Garancière, Paris (6°).

OUVRAGES CLASSIQUES AUTORISÉS A REPARAITRE
APRÈS CORRECTIONS

Baudrillart. — Histoire de France : cours élémentaire, cours moyen et supérieur, cours supérieur.

OUVRAGES CLASSIQUES

DONT LA VENTE RESTE PROVISOIREMENT SUSPENDUE

Baudrillart. — Histoire de France : cours préparatoire, classe de huitième, classe de septième, cours préparatoire.

Feyel. — Histoire politique du XIX^e siècle.

Martin. — Petite Histoire de la Guerre.

Prévost. — Tour du monde.

MANUELS DÉFINITIVEMENT INTERDITS PAR LA CENSURE
(suite).

Librairie E. BÉLIN, 52, rue Vaugirard.

Blanchet-Toutin. — L'Histoire de France à l'école, cours du certificat d'études et cours supérieur.

Bruno. — Le tour de l'Europe pendant la guerre, cours moyen.

Toutain. — Histoire de la grande guerre 1914-1918.

Librairie BLOUD et GAY, 3, rue Garancière.

J. Martin. — Petite histoire de la guerre 1914-1918.

Prévost-Laurent. — Le tour du monde de Pierre Dubourg. Livre de lecture à l'usage des cours moyen et supérieur.

Librairie A. COLIN, 103, boulevard Saint-Michel.

Brossolette. — Histoire de la grande guerre (1922).

Lavis. — La 2^e année d'histoire de France, histoire ancienne, histoire générale, cours supérieur (1938).

Librairie DELAHAYE, 16, rue Thiers, Le Havre.

A. Lechevalier. — Résumé d'histoire de France, cours élémentaire et cours moyen (1935).

Edition DELALAIN, 115, boulevard Saint-Germain.

Lespès-Marcant. — Histoire de France, cours élémentaire.

Lespès-Chales. — Histoire de France, cours moyen.

Lespès-Chales. — Histoire de France, cours supérieur et complémentaire.

Laclef-Bergeron. — Notions essentielles d'histoire de France, cours élémentaire.

Librairie GEDALGE, 75, rue des Saints-Pères.

Lomont. — a) Histoire de la grande guerre ; b) la Route de la Victoire, histoire de la grande guerre.

Perron-Lomont. — Les grandes questions de l'histoire de France C. E. P.

Librairie HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain.

Cohen, Rob. — La grande guerre 1914-1918, l'encyclopédie par l'image (1932).

Vidal. — Petite histoire de France, cours moyen C. D. E.

Dauzet, Pierre. — Gloria, histoire illustrée de la guerre 1914-1918.

Gauthier-Deschamps. — Histoire de France, cours moyen et supérieur ; leçons complètes d'histoire.

Edition ALBIN MICHEL, 22, rue Huyghens.

Duprez. — Histoire de France, cours moyen et supérieur.

Edition RIEDER, Presses Universitaires de France, 108, boulevard Saint-Germain.

Rogie. — La grande guerre.

Rogie-Despiques-Mignot. — Eléments d'histoire de France de 1610 à nos jours, cours moyen.

Assurance de la responsabilité civile des Directeurs d'Ecole et des Maîtres

Le Maître est responsable, en vertu de l'article 1384 du Code Civil, des accidents survenus à ses élèves pendant qu'ils sont sous sa surveillance, à moins qu'il ne prouve que l'accident n'a pu être évité par lui. Il y a là un risque grave, car la preuve est à la charge du maître, et n'est pas toujours facile à administrer.

En ce cas, les tribunaux sont souverains juges.

Il arrive souvent que les parents renoncent à revendiquer leurs droits, assumant ainsi des frais parfois considérables. Ce n'est pas une raison pour ne pas s'assurer, il ne faut pas que les familles soient victimes de leur délicatesse.

Les Inspecteurs diocésains, M. le chanoine Salomon d'abord, M. le chanoine Le Grill actuellement, ont fait

étudier un contrat d'assurances, s'adaptant aux conditions locales du Finistère, par la Cie « La Paix », qui connaissait particulièrement la question, puisqu'elle assurait le Syndicat des Chefs d'Etablissements d'Enseignement Libre (Agent général, M. Jéhannin, 4, boulevard de Kerguelen, Quimper).

Deux types principaux de contrats ont été proposés aux directeurs et directrices d'écoles.

1^{er} TYPE. — La garantie porte sur deux points :

1^{er} Point. — La responsabilité civile de l'école résultant de l'article 1384 du Code Civil est couverte, c'est-à-dire que l'école est protégée contre les conséquences pécuniaires que peuvent entraîner les accidents corporels qui se produisent pendant que les élèves sont sous la surveillance des maîtres, accidents survenus aux élèves eux-mêmes ou causés par eux à des tiers étrangers à l'école.

2^e Point. — La Compagnie garantit le paiement des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation en cas d'accident quelconque survenant aux enfants sous la garde du maître, *et cela même dans les cas où la responsabilité civile du maître n'est pas engagée.*

Cette formule très large évite des discussions avec les familles, puisqu'on ne cherche pas s'il y a faute de quelqu'un ; il suffit que l'enfant soit sous la surveillance du maître. Elle constitue en outre une véritable libéralité, puisque bien souvent la responsabilité du maître n'est pas engagée, et que les frais sont malgré tout remboursés.

2^e TYPE. — Dans le second type de contrat, la garantie porte sur trois points :

1^{er} Point. — Identique à celui du premier type de contrat.

2^e Point. — Identique également au 2^e point du premier type de contrat.

3^e Point. — Outre les garanties des 1^{er} et 2^e points, et, sous le nom « d'indemnité contractuelle », une assurance individuelle est prévue pour chaque élève. Cette assurance comporte en effet une indemnité de 5.000 fr. en cas de décès, et en cas d'infirmité permanente totale un capital de 50.000 fr. réductible selon le degré de l'infirmité en cas d'infirmité partielle. Ces indemnités sont allouées dans les mêmes conditions que le paiement des frais médicaux et pharmaceutiques (2^e point), c'est-à-dire en cas d'accident survenant sous la surveillance du maître, *et même si sa responsabilité civile n'est pas engagée.*

Ces deux types de contrat établis suivant des formules très larges conviennent à la majorité des cas. Tous les directeurs et directrices d'écoles devraient contracter une assurance suivant l'un ou l'autre de ces types de contrat. Le plus grand nombre d'entre eux l'ont déjà compris ; cependant il reste encore trop d'écoles qui ne sont pas assurées ou le sont mal.

Candidats à l'Enseignement libre

Beaucoup des jeunes gens et des jeunes filles qui nous avaient demandé un emploi n'ont pas pu être placés. Sont-ils encore disponibles ? Nous prions les personnes qui les ont recommandés ou qui s'intéressent à eux de vouloir bien nous renseigner. Cela nous éviterait, lorsque nous avons besoin de maîtres, des démarches inutiles et des retards bien ennuyeux.

Caisse des Ecoles

Le *Sentier* d'Avril 1941 a donné un modèle des Statuts de la Caisse des Ecoles. L'article 6 ayant été modifié récemment, prière de remplacer le texte de la page 12 (*Sentier* d'Avril 1941) par le texte suivant :

ART. 6. — La Caisse des Ecoles est administrée par un Comité composé de l'Inspecteur primaire de la circonscription ou de son représentant, du maire ou de son représentant, de deux parents d'élèves des écoles privées et de deux parents d'élèves des écoles publiques désignés par les associations respectives des parents d'élèves, ou à défaut par les directeurs d'écoles, et de quatre sociétaires désignés par l'Inspecteur d'Académie. (Si la Caisse est intercommunale, le maire de la commune la plus importante est désigné pour faire partie du Comité.)

Ce Comité, présidé par le maire, élit chaque année un vice-président, un secrétaire et un trésorier, lequel ne saurait être un instituteur public ou privé. Il est renouvelable tous les deux ans ; les parents d'élèves n'ayant plus d'enfants à l'école cessent automatiquement de faire partie du comité et doivent être aussitôt remplacés. »

Statistiques

Vous recevrez bientôt une feuille statistique. Veuillez ne pas la remplir avant d'avoir reçu les instructions nécessaires.

Conférences pédagogiques

- 27 Novembre. — Saint-Pol-de-Léon, F. et G.
 28 — Landerneau, F.
 29 — Morlaix, F. et G. (Ec. St-Martin F.).
 1 Décembre. — Quimperlé, F. et G. (La Retraite).
 2 — Quimper G. (La Retraite).
 3 — Concarneau, F. et G. (Ecole des F.).
 4 — Quimper, F. (La Retraite).
 5 — Pont-Croix, F. et G.
 9 — Brest, F. et G. (La Retraite).
 10 — Lesneven, F.
 11 — Lesneven, G.
 12 — Châteaulin, F. et G.
 16 — Carhaix, F. et G.

N. B. — F = Institutrices. — G = Instituteurs.

La séance commencera à 10 heures.

M. Cornec, Inspecteur départemental de l'Education physique, donnera une conférence, qui sera suivie d'une leçon pratique.

M. Séité ou M. Uguen parlera de l'enseignement du breton.

Le Gérant : D. PLOUZENNEC.

Quimper, Imprimerie Cornouaillaise.

Inspection Diocésaine

Quimper

Le 6 Novembre 1941.

Prière de répondre aux questions suivantes et d'adresser la feuille à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Quimper.

C. GRILL.

ÉCOLE PRIVÉE D

(garçons ou filles)

COMMUNE D

URGENT

Radio-Scolaire. -- Equipement en Appareils récepteurs

1. — Avez-vous un poste récepteur à usage strictement scolaire ?
2. — Y a-t-il un poste, propriété personnelle d'un maître, qui pourrait être utilisé éventuellement dans une classe ?
3. — Y a-t-il une salle spécialement équipée pour l'audition d'émissions par la Radio-Scolaire ?
4. — Nombre de classes ne possédant pas un appareil récepteur à usage scolaire et où le maître consentirait à utiliser parfois son appareil personnel ?

Supplément au SENTIER du 15 Novembre 1941. N° 93.

Le Gérant : D. PLOUZENNEC.

IMP. CORNOUAILLAISE, QUIMPER